



DÉPARTEMENT DES YVELINES • RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BUCHELAY

Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du lundi 29 septembre 2025

En exercice : 23**Présents :** 18**Excusés :** 3**Absents :** 2**Votants :** 21**Date de la convocation :**
23/09/2025**Président de séance :**
Stéphane TREMBLAY**Secrétaire de séance :**
Alain DECHÂTRETTE**Rapporteur :**
Charlotte Barraud**N° interne de l'acte :**
2025_IV_6

Lundi 29 septembre 2025, le Conseil Municipal de la commune de Buchelay s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Buchelay, dans la salle du Conseil.

Membres présents :

Stéphane TREMBLAY, Emmanuel ALZAR, Sonia AMARA, Zakia SMAIL, Alain DEFRESNE, Philippe MILON, Charlotte BARRAUD, Laetitia CARBONNE, Alain DECHÂTRETTE, Aurélie DOURAIS, Mattéo DUBARRY MILANO, Fahd GHAZOUANI, Stéphanie GUYON, Marie-Pierre MOREL, Michèle MUSSARD, Richard RUIZ, Julien FORISSIER, Karim TALEB.

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Jémima CHARINI (donne pouvoir à : Mattéo DUBARRY MILANO), Alexandrine DETLING (donne pouvoir à : Michèle MUSSARD), Arnaud DUPUIS (donne pouvoir à : Stéphanie GUYON).

Membres Absents :

Hicham EL MAÂTOUK, Safiya EL MANANI.

Objet de la délibération

CAFY - Convention d'Objectifs et de Financement ALSH Extrascolaire 2025-2028

Contexte

Dans le cadre de leur politique en direction du temps libre des enfants et des jeunes, les Caisses d'Allocations Familiales soutiennent le développement et le fonctionnement des accueils de loisirs sans hébergement, des accueils de scoutisme sans hébergement et des accueils de jeunes déclarés auprès des services départementaux de la jeunesse.

L'accueil de loisirs Extrascolaire est celui qui se déroule pendant les vacances scolaires, le samedi sans école, le dimanche (uniquement pour les séjours d'une durée maximum de 5 nuits et 6 jours).

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n° VII/I/2018 du 5 février 2018, autorisant Monsieur le Maire à signer avec la Caisse d'Allocations familiales des Yvelines la Convention d'Objectifs et de Financement concernant les accueils de loisirs sans hébergement ALSH, pour la période du 01/01/2018 au 31/12/2021,

Vu la délibération n° X/I/2022 du 3 février 2022, autorisant Monsieur le Maire à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines la Convention d'Objectifs et de Financement relative aux accueils de loisirs sans hébergement ALSH, pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2024,

Considérant la nécessité de renouveler ladite convention qui arrive à échéance au 31 décembre 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, avec 21 voix pour :

Article I: D'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention d'Objectifs et de Financement «Prestation de Service Accueil de loisirs (ALSH) Extrascolaire » ainsi que l'ensemble des documents et éventuels avenants afférents devant intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines, pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2028.

Article II: De prendre acte que les recettes prévues au titre de cette convention de financement seront inscrites au budget au chapitre 74 «Dotations et participations ».

Article III: De prendre acte que toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

Article IV: La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article V: Le Maire de Buchelay et le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Résultats de vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 21 voix Stéphane TREMBLAY, Emmanuel ALZAR, Sonia AMARA, Zakia SMAIL, Alain DEFRESNE, Philippe MILON, Charlotte BARRAUD, Laetitia CARBONNE, Jémima CHARINI, Alain DECHÂTRETTE, Alexandrine DETLING, Aurélie DOURAIS, Mattéo DUBARRY MILANO, Arnaud DUPUIS, Fahd GHAZOUANI, Stéphanie GUYON, Marie-Pierre MOREL, Michèle MUSSARD, Richard RUIZ, Julien FORISSIER, Karim TALEB

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 2

Alain DECHÂTRETTE,
Secrétaire de séance,

Stéphane TREMBLAY,
Maire de BUCHELAY

Signé électroniquement par : Secrétaire de
séance
Date de signature : 04/10/2025
Qualité : Signataire des ACTES par le secrétaire
de séance

Signé électroniquement par : Le maire
Date de signature : 10/10/2025
Qualité : Le maire et président du CCAS